



KPMG Audit
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France



ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie
Paris La Défense 1
S.A.S. à capital variable

JCDecaux SA

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre***

Assemblée générale mixte du 11 mai 2017 - résolution n°26
JCDecaux SA
17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine
Ce rapport contient 3 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France



ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie
Paris La Défense 1
S.A.S. à capital variable

JCDecaux SA

Siège social : 17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine
Capital social : € 3 240 270,51

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 11 mai 2017 - résolution n°26

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou ;
- des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de Commerce

opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,5% du capital social de la société au jour de la décision du Directoire et le montant de l'augmentation du capital s'imputera sur le plafond global de 2,3 millions d'euros prévu à la 18^{ème} résolution de la présente assemblée générale mixte.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

JCDecaux SA
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions
gratuites existantes ou à émettre*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris La Défense, le 13 avril 2017

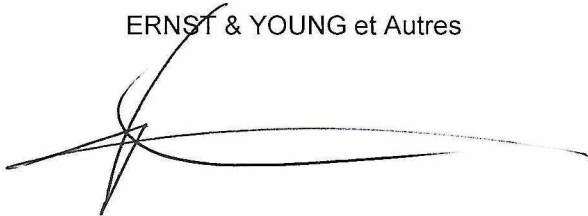
Les Commissaires aux comptes,

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Jacques Pierre
Associé

ERNST & YOUNG et Autres



Gilles Puissochet
Associé